

## Illinois Tool Works Inc. Politique de matériaux responsables

Nous avons adopté cette politique de matériaux responsables à l'appui de notre engagement à l'approvisionnement responsable de tous les matériaux sources, qu'ils soient réglementés ou non, et quel que soit l'endroit où ils sont obtenus, transformés ou vendus. Cette politique vise à soutenir la conformité aux exigences légales applicables concernant les matériaux réglementés et à refléter notre respect des droits de l'homme des personnes de notre chaîne d'approvisionnement. Dans la présente politique, le terme « matériau réglementé » a la signification qui lui est donnée dans la Conflict Minerals Rule des États-Unis et dans la Réglementation européenne sur les minerais de conflit (désignées les « réglementations » dans leur ensemble). Comme indiqué dans les Réglementations, les « matériaux réglementés » comprennent de manière générale l'étain, le tantale, le tungstène et l'or et sont énoncés dans la liste plus détaillée des matériaux entrant dans le champ d'application de la Réglementation européenne sur les minerais de conflit (dans leur ensemble les « 3TG »). Les « matériaux réglementés » comprennent également les matériaux produits par le travail forcé qui sont soumis à des restrictions à l'importation en vertu des lois applicables couvertes par la politique de restrictions commerciales mondiales d'ITW. Les « matériaux non réglementés » sont d'autres matériaux qu'ITW a identifiés comme présentant un risque d'approvisionnement responsable.

### 3TG :

ITW n'achète pas sciemment de 3TG provenant d'une zone de conflit ou à haut risque (une « CAHRA »), à moins qu'ils ne soient traités par des fonderies et des raffineurs qui sont certifiés, ou sur le point d'être certifiés, « hors conflit », « conformes » ou l'équivalent par un tiers indépendant (appelés dans leur ensemble « hors conflit »).

Nos procédures et efforts en matière de diligence raisonnable sont conformes aux sections pertinentes du guide reconnu internationalement de l'Organisation de coopération et de développement économiques relatif au devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Conformément à ce qui précède et aux réglementations, nous demandons à nos fournisseurs de faire preuve d'une diligence raisonnable par rapport à leur chaîne d'approvisionnement pour déterminer la provenance des 3TG et si la fonderie ou le raffineur est « hors conflit ». Cette demande est soutenue par le [Code de conduite des fournisseurs](#) et les [Conditions générales d'achat](#) d'ITW, qui exigent de nos fournisseurs, sur demande, qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable et qu'ils fournissent une documentation écrite sur l'origine des 3TG dans leurs produits. En outre, les fournisseurs sont tenus de maintenir des politiques et des procédures qui soutiennent leur diligence raisonnable et notre attente que les fournisseurs s'approvisionnent de manière responsable.

Les informations fournies par les fournisseurs d'ITW sont utilisées pour exercer notre diligence raisonnable. En plus de l'évaluation des informations concernant les fournisseurs pour vérifier leur exhaustivité et leur cohérence, nous comparons leurs listes de fonderies et de raffineurs avec la liste de fonderies et de raffineurs « conformes » et « actifs » de la « Responsible Minerals Initiative » (initiative pour des minerais responsables) afin de déterminer quelles installations ont été certifiées par de tierces parties indépendantes ou sont sur le point de l'être. Les informations fournies par nos fournisseurs servent à la conception de nos évaluations des risques et de nos activités d'atténuation des risques, ainsi qu'à l'élaboration du rapport d'ITW relatifs aux minerais de conflit et du formulaire SD, déposés chaque année auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et publiés sur notre site Web.

Si nous découvrons que des produits que nous achetons contiennent un 3TG provenant d'une CAHRA qui est traité par des installations qui ne sont pas « hors conflit », ou sur le point de le devenir, nous prendrons des mesures en collaboration avec le fournisseur pour faire passer la chaîne d'approvisionnement du 3TG des produits à des sources « hors conflit » ou pour chercher à inciter la fonderie ou le raffineur à devenir « hors conflit ». Nous ne cherchons pas à mettre l'embargo sur les 3TG en provenance des CAHRA (car cela pourrait porter préjudice aux économies légitimes et aux populations de ces régions). Nous encourageons donc nos fournisseurs à continuer de soutenir les fonderies et les raffineurs « hors conflit » et à prendre des mesures similaires par rapport à leur chaîne d'approvisionnement.

## **Autres documents réglementés et documents non réglementés :**

Conformément à notre structure d'exploitation décentralisée, nos entreprises individuelles sont responsables d'évaluer et de traiter les autres matériaux à risques dans leurs chaînes d'approvisionnement, en fonction de leur profil d'activité et de risque particulier. Compte tenu des différents profils de risque de nos activités, nous avons choisi de ne pas adopter une approche prescriptive dans ce domaine de la conformité, car nous estimons qu'il est plus efficace de permettre aux entreprises individuelles d'adopter une approche réfléchie et personnalisée pour faire face à ces risques qu'une approche prescriptive. Nos unités commerciales doivent fonctionner conformément à nos valeurs fondamentales, à la déclaration des principes de conduite d'ITW, au code de conduite des fournisseurs, aux attentes des fournisseurs, à la politique des droits de l'homme et aux autres politiques d'ITW.

ITW gère également un système de signalement en ligne et par téléphone ([Helpline](#)), fournissant à toute partie intéressée un mécanisme de signalement confidentiel grâce auquel elle peut communiquer des problèmes et des préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement d'ITW.

E. Scott Santi, président-directeur général